



**ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU R.E.R. A
DE SAINT-MANDE, VINCENNES, FONTENAY-SOUS-BOIS**

ASSOCIATION N°94 080 13 892 (LOI 1901)

12 boulevard de la Libération 94300 VINCENNES

www.aderRER-A.org

ADHESION 2010

Je soussigné(e)¹

demeurant.....

.....

n° de téléphone(facultatif)

adresse courriel ²(facultatif)

souhaite le renouvellement de mon adhésion.

souhaite adhérer à l'Association de défense des riverains du RER A, association à but non lucratif, apolitique, dont le seul objectif est de mettre un terme aux nuisances de toutes natures générées par la circulation des rames du RER A sur les communes de Saint Mandé, Vincennes et Fontenay-sous-Bois.

Fait à le.....

Signature :

1. n'hésitez pas à préciser M et Mme si vous souhaitez soutenir ensemble l'action de l'Association.

2. mode de transmission plus rapide et moins onéreux que la distribution postale.

COTISATION 2010

Conformément à la décision de l'AGO de mars 2009, la cotisation pour 2010 est maintenue à 11€ que nous souhaitons recevoir, de préférence, par chèque libellé à l'ordre de l'Association de défense des riverains du RER A.

Merci de votre soutien qui nous permet, notamment, d'organiser une Assemblée Générale annuelle (location de salle, envoi de la convocation et du procès verbal) et de vous adresser des notes d'information pour les faits marquants de l'évolution du projet.

Vous pouvez retourner, dès maintenant, votre adhésion accompagnée du règlement de votre cotisation, au siège de l'Association (adresse ci-dessus) : ceci devrait permettre de limiter le temps d'attente entre l'arrivée des premiers adhérents et le début de la séance.

Toute cotisation reçue à partir de ce jour sera validée pour l'année 2010 ; votre carte d'adhérent vous sera adressée avec le procès verbal de l'Assemblée Générale.